

ORMCO

Fiche Technique de Sécurité du Produit

en conformité avec la Règlementation communautaire CE/1907/2006(R.E.A.Ch.)

Date de révision : 18 septembre 2009

SECTION 1

Identification du produit et de la société

1.1 Nom du produit

SILVER SOLDER

(SOUDURE D'ARGENT)

1.2 Utilisation/Application:

Alliage de brasage de soudure d'argent orthodontique

1.3 Société (Nom, adresse et numéro de téléphone du service info)

ORMCO B.V.

Basicweg, 20

NL 3821 BR AMERSFOORT (PAYS-BAS)

00-800-3032-3032

1.4 Téléphone d'urgence(conformément à la directive communautaire 99/45/CE, article 17)

+39.081.8508.325 (08.00-17.00, Heure européenne, GMT+1)

Adresse e-mail : safety@kerrhawe.com

SECTION 2

Identification du danger

2.1 Classification du risque (conformément aux directives communautaires 67/548/CEE et 99/45/CE)

Dangereux pour l'environnement.

2.2 Autres risques

Aucun.

SECTION 3

Composition/Informations sur les ingrédients

(conformément aux directives communautaires 67/548/CEE, 99/45/CE et 2001/58/CE)

3.1 Ingrédients dangereux

INGRÉDIENTS DANGEREUX	%	SYMBOLES DE DANGERS	PHRASES DE RISQUE	CAS N.	EINECS N.
Zinc (stabilisé)	15-19	N	50/53	7440-66-6	231-175-3

3.2 Autres ingrédients non dangereux

Argent (Ag), Cuivre (Cu), Etain (Sn).

SECTION 4**Mesures de premiers soins**

- 4.1 Traitement en cas de contact avec les yeux : Rincer avec de grande quantité d'eau pendant au moins 15 minutes. Consulter un médecin.
- 4.2 Traitement en cas de contact avec la peau : Retirer les vêtements contaminés. Laver la zone affectée avec de grandes quantités d'eau pendant au moins 5 minutes. Consulter un médecin si nécessaire.
- 4.3 Traitement en cas d'inhalation (respiration) : Si des signes et des symptômes de toxicité sont observés, retirer le sujet de la zone, administrer de l'oxygène et consulter un médecin. Maintenir le sujet au chaud et au calme. Pratiquer la respiration artificielle si le sujet arrête de respirer.
- 4.4 Traitement en cas d'ingestion (absorption) : Si le sujet est conscient, le faire vomir. Si le sujet est inconscient ou convulse, consulter immédiatement un médecin.

SECTION 5**Mesures de lutte contre les incendies**

- 5.1 Moyens d'extinction appropriés : Produit chimique sec.
- 5.2 Moyens d'extinction interdits : Eau.
- 5.3 Mesures particulières de lutte contre les incendies : Porter un appareil respiratoire autonome.
- 5.4 Risques inhabituels d'incendie et d'explosion : Sous forme finement divisée, ce produit peut prendre feu lorsqu'il est exposé à une flamme ou par réaction avec des matériaux incompatibles. Aucun risque inhabituel d'explosion.
- 5.5 Equipement spécial de protection : Non applicable.

SECTION 6**Mesures contre les fuites accidentelles**

- 6.1 Précautions pour les personnes : Utiliser les précautions énumérées à la section 8.
- 6.2 Précautions pour l'environnement : Ne laisser pas de produit contaminer le sol, les canalisations et les cours d'eaux.
- 6.3 Méthodes de récupération : Nettoyer les substances répandues pour minimiser la dispersion de poussière. Il est recommandé de balayer en humidifiant ou d'aspirer en utilisant une filtration HEPA.

SECTION 7**Manipulation et stockage** (conformément à l'article 5 de la directive communautaire 98/24/CE)

- 7.1 Précautions pour la manipulation : Aucune précaution de manipulation spéciale n'est requise.
- 7.2 Précautions en cas d'incendie et d'explosion : Aucun.
- 7.3 Conditions de stockage : Conserver à température ambiante, pas à proximité de matériaux incompatibles.
- 7.4 Conteneur(s) suggéré(s) : Utiliser les récipients fournis par le fabricant.
- 7.5 Indications pour le stockage combiné : Eviter le contact avec des acides ou bases forts, du soufre et des peroxydes organiques.
- 7.6 Précautions pour l'environnement : Eviter de répandre le produit dans l'environnement.
- 7.7 Autres précautions : Utiliser selon les directives.

SECTION8	
Contrôle des expositions/protection des personnes	
8.1 Limites d'exposition :	<u>TWA/TLV</u> : 10 mg/m ³ (Zn); 0,1 mg/m ³ (Ag); 1 mg/m ³ (Cu); 2 mg/m ³ (Sn);
<u>8.2 Mesures de contrôle de l'exposition</u>	
8.2.1 Mesures préventives : (conformément aux directives communautaires 89/686/CEE et 98/24/CE article 4)	
Ventilation :	<u>Ventilation aspirante du local</u> : Adéquat pour maintenir des concentrations de tous les composants dans leurs limites d'exposition respectives. <u>Ventilation particulière</u> : Non applicable. <u>Ventilation (générale) mécanique</u> : Doit être adéquate. <u>Autre ventilation</u> : Non applicable.
Protection respiratoire:	Si un niveau d'exposition dépasse les limites d'exposition, utiliser un respirateur agréé contre la poussière fine et les vapeurs inorganiques.
Protection des mains :	Il est recommandé de porter des gants appropriés pour éviter toute lésion cutanée dues aux dangers du brasage.
Protection des yeux :	Il est recommandé de porter des lunettes de protection avec visières latérales et verres filtrants.
Protection de la peau :	Manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène personnelle et de sécurité. Ces pratiques permettent d'éviter une exposition inutile. Après l'utilisation du produit, la personne doit se laver les mains et le visage avant de manger, fumer, appliquer des cosmétiques en utilisant des produits de toilette.
Autres équipements de protection :	Une blouse ou un tablier doit être utilisé.
<i>Les mesures indiquées dans ce paragraphe sont à titre indicatif et NON des prescriptions (89/656/EEC)</i>	
8.2.2 Mesures de contrôle d'exposition à l'environnement Non applicable.	

SECTION9	
Propriétés physiques et chimiques	
<u>9.1 Informations générales</u>	
<u>Aspect</u> : Métaux blanc à jaune clair en forme de fils, tige, bande, poudre, grain, ruban ou formes préformées	<u>Odeur</u> : Sans odeur
<u>9.2 Informations relatives à la santé, la sécurité et l'environnement</u>	
<u>pH</u> : Non applicable (N/A)	<u>Densité relative</u> : N/D
<u>Point d'ébullition</u> : Non déterminés	<u>Densité (H₂O = 1)</u> : 8,7-9,4 g/ml
<u>Point d'éclair</u> : N/D	<u>Solubilité</u> : Insoluble
<u>Inflammabilité</u> : Non inflammable.	<u>Coefficient de partage n-octanol/eau</u> : N/D
<u>Limite inférieure d'explosibilité (L.I.E.)</u> : N/D	<u>Viscosité</u> : N/D
<u>Limite supérieure d'explosibilité (L.S.E.)</u> : N/D	<u>Densité de vapeur (air = 1)</u> : Non disponible
<u>Propriétés oxydantes</u> : N/D	<u>Vitesse d'évaporation (n-butane = 1)</u> : N/D
<u>Pression de vapeur</u> : Non disponible	<u>Point de fusion</u> : 620-690°C
<u>9.3 Autres informations (conformément aux directives communautaires 94/9/CE) :</u>	
<u>Miscibilité</u> : N/D.	<u>Conductibilité</u> : N/D
<u>Solubilité dans les lipides</u> : N/D	<u>Groupe de gaz</u> : N/D

SECTION10**Stabilité et réactivité**

Stabilité : Stable.

10.1 Conditions à éviter : L'argent et le cuivre peuvent former des acétylures instables s'ils entrent en contact avec du gaz acétylène.

10.2 Matériaux à éviter (incompatibilité) : Bases et acides forts, soufre et peroxydes organiques.

10.3 Produits de décomposition dangereux : Le chauffage à des températures élevées peut libérer des émanations d'oxyde métallique/de métal.

Autres précautions d'emploi :

Produits de polymérisation dangereux : Evènement improbable

Importance de la sécurité en cas de modification de l'aspect physique : Inconnu

Stabilisateurs : Aucun stabilisateur n'est présent dans ce produit.

SECTION11**Informations toxicologiques**

Effets d'actions CMR (Carcinogène, Mutagène et toxicité pour la Reproduction) :

Aucun.

Effets et dangers de contact avec les yeux : Peut provoquer une irritation, une conjonctivite, une ulcération de la cornée et/ou une argyrie, une décoloration des yeux, de la peau et des muqueuses.

Effets et dangers de contact avec la peau : Peut provoquer une irritation, une argyrie, une décoloration et/ou une dermatite.

Effets et dangers d'inhalation (respiration) : L'inhalation n'est pas connue comme présentant un risque important pour la santé lorsque des mesures de protection appropriées sont prises . Il a été observé que le cuivre provoque une irritation des voies respiratoires, de la fièvre, des douleurs musculaires et un goût métallique. Une exposition chronique à l'argent peut provoquer une argyrie. L'exposition à l'étain peut provoquer une irritation des voies respiratoires, une stannose et un essoufflement. Le zinc peut provoquer une irritation des voies respiratoires, de la toux, des frissons, des céphalées, des nausées, des essoufflements, des vomissements et de la fatigue.

Effets et dangers d'ingestion (absorption) : Inconnus.

Effets dus à l'exposition prolongée : Inconnu.

Effets toxiques-cinétiques : Inconnus.

Effets sur le métabolisme : Inconnus.

Données toxicologiques sur les ingrédients :

Cuivre (Toxicité aiguë) :	LD ₅₀ (voie intrapéritonéale souris)	3,5 mg/Kg
----------------------------------	---	-----------

SECTION12**Informations écologiques**

Le produit est très toxique pour les organismes aquatiques et dangereux pour les eaux souterraines et potables.

12.1 Eco-toxicité : Non disponible

12.2 Mobilité : Non disponible

12.3 Persistance et dégradabilité : Non disponible.

12.4 Potentiel bioaccumulatif : **BCF**: 108 (Cuivre).

12.5 Résultats de l'évaluation de la BTP (Bio-Toxicité Persistante) : Non disponible

12.6 Autres effets nocifs : Non disponible

Données de toxicité aquatique pour un seul ingrédient :

Zinc	EC ₅₀ (Algue d'eau douce <i>Selenastrum capricornutum</i>)	30,3g/l (96 heures)
	LC ₅₀ (Poisson d'eau douce <i>Pimephales promelas</i>)	6,4mg/l (96 heures)
	EC ₅₀ (Daphnies)	5,3g/l (72 heures)
Cuivre	EC _{LO} (<i>Oncorhynchus mykiss</i> , 96 heures)	0,022 mg/l
	EC _{NO} (Daphnie, 24 heures)	0,004 mg/l
	EC _{LO} (Daphnie, 24 heures)	0,006 mg/l

SECTION13**Considérations sur le rejet**

Rejeter conformément à la réglementation locale.

SECTION14**Informations sur le transport**14.1 Transport maritime (IMDG)

Numéro d'identification ONU: 3077 Classe: 9 Groupe d'emballage: III
N° EMS : F-A, S-F; Rangement/ségrégation: Catégorie A; Quantité limitée : 5Kg
Appellation réglementaire appropriée: Substances dangereuses pour l'environnement, solide, sans autres précisions.

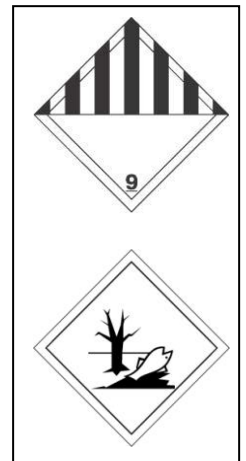
14.2 Transport aérien (OACI/IATA)

Numéro d'identification ONU: 3077; Classe : 9; Groupe d'emballage: III;
Étiquette : 9 Quantités limitées: 30Kg G;
Quantités maximales: Aucune limite (pour les aéronefs passager et cargo seulement)
Appellation réglementaire appropriée: Substances dangereuses pour l'environnement,

solide, sans autres précisions.

14.3 Transport routier/ferroviaire (RID/ADR)

Numéro d'identification ONU: 3077; Classe : 9; Groupe d'emballage: III (12°C);
N° d'identification de danger : 9 Étiquette: 9
Quantités limitées: LQ27 (6Kg/30 Kg pour les paquets combinés, 6Kg/20 Kg pour les paquets simples).
Appellation réglementaire appropriée: Substances dangereuses pour l'environnement, solide, sans autres précisions.



SECTION15 (Classification selon les directives communautaires 67/548/EEC et 99/45/EC)**Informations règlementaires**Mentions de risque pour tous les ingrédients

50/53 Très toxique pour les organismes aquatiques, peut provoquer des effets indésirables à long-terme sur l'environnement aquatique.

Mentions de sécurité pour tous les ingrédients

60 Ce matériau et son récipient doivent être jetés en tant que déchet dangereux

61 Eviter de rejeter dans l'environnement. Voir les instructions spéciales / fiches de données de sécurité.

SECTION16**Autres informations**16.1 Mentions de risque pour tous les ingrédients

Aucun.

16.2 Sources des données de base utilisées pour établir la Fiche technique de sécurité :

European Chemicals Bureau (ECB – www.ecb.jrc.it)

European chemical Substances Information System (ESIS - www.ecb.jrc.it/esis)

A.C.G.I.H. (www.acgih.org)

N.I.O.S.H. (www.cdc.gov/niosh/)

O.S.H.A. (www.osha.gov/)

U.E. (www.europa.eu/index_it.htm)

I.A.R.C. (www.iarc.fr/)

N.T.P. (www.ntp.niehs.nih.gov)

Directives de la Communauté Européenne :

67/548/EEC:	Classification, emballage et étiquetage des substances dangereuses.
99/45/EC:	Directive concernant le rapprochement des législations, règlements et dispositions administratives des États Membres, relatifs à la classification à l'emballage et à l'étiquetage des préparations dangereuses.
2001/58/EC:	Second amendement à la directive 91/155/CEE pour la définition d'une disposition détaillée d'informations particulières relatives aux préparations (art. 14 de 99/45/CE) et substances (art. 27 of 67/548/CEE) dangereuses.
89/656/EEC:	Directive sur les conditions minimales de santé et de sécurité pour l'utilisation par les travailleurs d'équipement de protection sur le lieu de travail (troisième directive individuelle dans le sens de l'Article 16 (1) de la Directive 89/391/EEC).
89/686/EEC:	Rapprochement des législations des États Membres relatives à l'équipement personnel de protection.
94/9/EC:	Rapprochement des législations des États Membres concernant l'équipement et les systèmes de protection destinés à l'usage en atmosphères potentiellement explosives
98/24/EC:	Protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés aux agents chimiques au travail.

Historique de la modification des documents : Première version en conformité avec la Règlementation communautaire 2006/1907/EC (R.E.A.Ch.)

PRÉCAUTION : PRODUIT DESTINÉ A L'USAGE PROFESSIONNEL

Les informations contenues dans cette Fiche de sécurité sont basées sur les données actuellement disponibles et sur nos meilleures connaissances, pour la bonne manipulation du produit dans des conditions normales. Toute utilisation de ce produit autre que celle indiquée sur cette fiche ou l'utilisation de ce produit avec tout autre processus/procédure seront exclusivement sous la responsabilité de l'utilisateur. Ce document ne constitue pas une garantie explicite ou implicite de la qualité du produit ou de son aptitude pour un objet particulier.